



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Emploi et activite

Question écrite n° 10210

Texte de la question

M Jean-Louis Masson attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'équipement et du logement, sur les risques que fait peser sur l'activité du bâtiment la réforme du financement du logement. Sa mise en œuvre devrait entraîner une baisse des ventes des maisons individuelles d'environ 50 p 100 : sur les 150 000 maisons construites aujourd'hui, ce serait donc une perte brute de 75 000 chantiers. Sachant que chaque maison construite procure quatre emplois, cela entraînerait 300 000 chômeurs supplémentaires. Il lui demande donc quelles mesures concrètes il compte prendre afin d'éviter ces nombreuses disparitions d'emplois.

Texte de la réponse

Reponse. - Après une forte recession qui a débute en 1974 et a été particulièrement accentuée de 1980 à 1985 (300 000 emplois perdus, recul d'activité de 20 p 100 pour les travaux publics et de 25 p 100 pour le bâtiment), le secteur du bâtiment et des travaux publics a confirmé, en 1988, le redressement entamé en 1986. L'activité a, en effet, augmenté en volume de 4,5 p 100 dans le bâtiment et de 10,8 p 100 dans les travaux publics en 1988. La croissance de l'activité bâtiment a résulté de la forte reprise de l'investissement des entreprises du secteur concurrentiel et de la hausse de la construction de logements collectifs. Après avoir fortement contribué au dynamisme du secteur en 1987 et 1988, la construction de bâtiments non résidentiels et plus particulièrement des bureaux, bâtiments industriels et commerces, devrait rester l'élément moteur de la croissance du bâtiment en 1989 (+ 8 p 100 en volume en 1988-1989 pour le bâtiment non résidentiel privé) du fait d'une demande globale élevée, de l'amélioration de la santé financière des entreprises et de l'ouverture du marché unique européen qui incite de nombreuses entreprises à améliorer leur compétitivité en réalisant des opérations de fusion et de restructuration. En outre, la reprise de la demande de logements neufs enregistrée en 1986 et 1987 s'est poursuivie en 1988 : le nombre des autorisations de construire s'est accru de 8,6 p 100 en 1988, soit 421 000 logements autorisés en 1988 contre 387 700 en 1987. Ce mouvement semble se stabiliser début 1989, les autorisations étant en léger retrait à la fin juin 1989 par rapport à la même période de l'année précédente (- 1 p 100). Cependant, malgré le tassement de la demande enregistrée depuis le début de l'année et la légère hausse des taux d'intérêt nominaux, le niveau des mises en chantier de logements en 1989 devrait être stable, soit 330 000 logements, du fait de la très forte hausse des autorisations de permis de construire constatée au deuxième semestre 1988, le recul prévu en matière de maisons individuelles en 1989 devant être compensé par la progression des logements collectifs. Il faut, par ailleurs, relativiser l'impact de mesures propres au secteur du logement sur l'activité du bâtiment, le poids du logement neuf étant de 30 p 100 dans l'activité du bâtiment. En effet, en 1989, compte tenu du dynamisme constaté dans certains secteurs, l'activité du bâtiment devrait croître de 3,6 p 100 en volume, après 4,5 p 100 en 1988. Cette situation favorable se retrouve dans l'évolution des effectifs permanents qui ont cru de 32 500 dans le BTP en 1988, et de 9 000 au 1er trimestre 1989 selon l'INSEE. Le Gouvernement accorde une attention vigilante au secteur du logement ; ce dernier est, pour lui, une priorité ; c'est en ce sens qu'il a opéré les choix budgétaires qu'il soumettra prochainement au Parlement.

Données clés

Auteur : [M. Masson Jean-Louis](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10210

Rubrique : Batiment et travaux publics

Ministère interrogé : équipement, logement, transports et de la mer

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et de la mer

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 27 février 1989, page 937